Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur les maladies liées à la pollution

1997/0153(COD) - 15/01/1999 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis faisant suite à l'avis du Parlement européen du 08.10.1998, la Commission ne reprend que 2 des 14 amendements approuvés par le Parlement en deuxième lecture. Il s'agit, d'une part, d'un amendement faisant état de changements dans les objectifs du programme en fonction de l'évaluation en cours du programme et, d'autre part, d'un amendement introduisant la promotion de la connaissance des comportements et des modes de vie et habitudes alimentaires susceptibles de diminuer les risques pour la santé des personnes. Tous les autres amendements ont été rejetés (notamment l'amendement visant à augmenter l'enveloppe budgétaire du programme).